

LA FORMATION DES ESCORTES



L'article 11 du Décret n°2007-462 du 25 mars 2007, relatif aux contrôles autorisés pour la lutte contre le dopage et à l'agrément et l'assermentation des personnes chargées des contrôles, prévoit que tout sportif recevant une notification de contrôle antidopage, doit être accompagné dans tous ses déplacements, notamment par une escorte.

Les articles 12 et 13 de ce décret soulignent que les escortes doivent avoir suivi une formation organisée par « les fédérations sportives agréées et les organisateurs de compétition ou de manifestation sportive ».

OBJECTIFS

- être en mesure de répondre à une nouvelle obligation pour les fédérations
- Respecter les procédures d'un contrôle antidopage
- Etre capable d'établir un cahier des charges de la fédération dans le cadre de la mise en place d'un contrôle antidopage
- Comprendre les missions d'une escorte

PUBLIC

- Formateurs d'escortes de fédérations
- Préleveurs
- escortes

EFFECTIF

- De 15 à 30 personnes
- L'IFoMoS se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session si le nombre de participants est insuffisant*

INTERVENANT

- Jean-Pierre FOUILLOT, Médecin du CROSIF
- Maurice VRILLAC, Président de la Commission médicale du CNOF
- Patrick MAGALOFF, Directeur de la mission médicale et sport santé du CNOF
- Ethique Sports Service, Association spécialisée dans la formation des escortes

SESSION DE FORMATION

Date

- 22 mai 2008 de 13h à 16h
- D'autres dates seront proposées ultérieurement au regard de la demande et des besoins en formation sur cette thématique*

Durée

- ½ journée

Coût

- l'IFoMoS demande une participation financière de 36 euros TTC par personne

Lieu

- IFoMoS – Maison du Sport Français – Paris 13^e

PROGRAMME

- Généralités
 - La lutte contre le dopage en France
 - La liste des substances et méthodes interdites
 - Les contrôles antidopage
 - La procédure disciplinaire et les sanctions applicables
- Le rôle des escortes lors des contrôles antidopage
 - Les finalités de la mission de l'escorte
 - La désignation de l'escorte
 - L'escorte sous l'autorité du préleveur dans la réalisation de sa mission
 - Le déroulement du contrôle
 - Les exigences déontologiques et la responsabilité de l'escorte et la sanction des obstacles mis au bon déroulement de la mission de l'escorte et du préleveur
- Spécificités
 - Les irrégularités susceptibles d'affecter la validité d'un contrôle
 - L'approche psychologique vis-à-vis des réactions comportementales des sportifs soumis à un contrôle et des organisateurs des compétitions et des manifestations sportives, et la façon d'y répondre
 - Particularités des contrôles effectués lors des compétitions internationales, pour le compte des fédérations internationales ou de l'Agence Mondiale Antidopage

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Utilisation d'un visuel
- documentation remise aux stagiaires
- échanges et interactivités